Loi pour une « école de la confiance »

Quand 20 mois de mesures sont censés faire politique éducative !

**Analyses et propositions du cape

Dans un contexte où le débat démocratique avec l'ensemble des acteurs concernés n'a pas eu lieu sur la transformation de la politique éducative du pays, le CAPE témoigne de ses analyses, rappelle ses positionnements et donne à lire ses propositions pour renforcer l'École de la République. Celles-ci, rédigées en six points, s'articulent autour de cinq idées forces : 1. Le CAPE exprime son désaccord avec **une conception « libérale »** qui semble largement mésestimer les ressorts de la panne de la démocratisation de la réussite que l'on constate depuis le milieu des années 1990, et qui organise un système en accord avec la philosophie classique et critiquable de **« l'égalité des chances »**. 2. Si la liberté de choix est l'un des maîtres mots de la confiance dans le système scolaire évoquée par le ministre, nous craignons cependant que cette conviction n'amplifie la différenciation compétitive de « l'offre » scolaire, ainsi que le séparatisme social et culturel. **Vers une marchandisation accrue de l'éducation ?** 3. Si l'intention du ministre est de lutter contre la « baisse inexorable du niveau scolaire », il conviendrait sans doute de s'entendre sur ce qui baisse et pourquoi, et sur la vision que l'on se fait des exigences à venir en termes de défis sociaux, culturels et environnementaux auxquels nous devons **préparer les générations futures pour une lecture complexe du monde.** 4. Les récentes condamnations à l'encontre « des pédagogies de la découverte » dont « l'inefficacité aurait été cent fois démontrée » s'apparentent à une sorte de liquidation assez simpliste de près d'un siècle de savoirs pratiques et théoriques nourris de la diversité des courants de l'éducation nouvelle. **Fin de la visée émancipatrice de l'acte éducatif ?** 5. Si l'on veut réellement reconstruire la confiance de tous les acteurs dans l'institution, il est essentiel de recréer, à toutes les échelles de territoire, de vraies dynamiques de débats, d'implication et de **co-construction mobilisant l'ensemble de la communauté éducative**, sans oublier les jeunes, les familles et les partenaires de l'École (associations et collectivités).

**Comment envisager « une école de la confiance » sans poser clairement les finalités globales du système éducatif ?

Le projet de loi débattu au Sénat au mois de mai est en fait – de l'aveu même du ministre – qu'un simple véhicule législatif pour inscrire au Code de l'éducation les mesures qu'il a engagées depuis presque deux ans par voie de circulaires et décrets. Contrairement aux dernières grandes lois d'orientation de 1989, 2005 et 2013, cette loi ne laisse voir aucun élément clair sur les finalités globales du système éducatif au regard des enjeux du 21ème siècle. Comme le débat démocratique sur la transformation de la politique éducative du pays n'a pas eu lieu avec l'ensemble des acteurs concernés, le CAPE tient à témoigner de ses analyses, à rappeler ses positionnements et donner à lire ses propositions pour renforcer l'École de la République. Ces propositions sont rédigées en six points : 1. De l'égalité des chances à l'égalité des droits : pour une réelle démocratisation 2. Libéralisme et concurrences accrues : vers la marchandisation de l'Ecole ? 3. La « baisse inexorable du niveau scolaire » : quels enjeux cachés ? 4. User du scientisme contre la coopération et les pédagogies actives: pourquoi ? 5. De l'ESPE à l'INSPE : quelles finalités ? 6.A toutes les échelles de territoire : quelle place pour une gouvernance partenariale et démocratique ? **Pour lire ces propositions, document à télécharger : Document du CAPE**

Documents joints

Document du CAPE